

Baptiste SIMON

De: BRETECHE Christine - DDTM 44/SEE/CCV

Envoyé: mercredi 3 juillet 2019 11:06

À: Baptiste SIMON; Martin JOFFRES

Cc: HENNING Bryan (Adjoint au chef de service) - DDTM 44/SEE

Objet: Centrales photovoltaïques de Donges

Pièces jointes: SKM_C25819070311050.pdf

Bonjour Messieurs,

Lors de la phase de complétude du dossier de centrales photovoltaïques sur le site de la raffinerie Total de Donges, je vous avais demandé d'étayer l'argumentaire sur l'impossibilité à implanter ces projets en d'autres lieux, conformément au règlement du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) repris dans le PLU de la commune de Donges.

Vous avez fourni des éléments complémentaires et je vous en remercie.

J'ai consulté le service transports et risques (STR) au sein de la DDTM

44 qui est gestionnaire de ce PPRT. Ce-dernier a émis un avis réservé qui vous trouverez ci-joint. En effet, même si vous avez démontré que vos projets sont compatibles avec les différentes réglementations, l'argumentaire reste trop succinct sur l'impossibilité d'une autre implantation.

En d'autres termes, il s'agit de démontrer que la superposition des différentes contraintes (maîtrise foncière, loi littoral, zones humides, PPRT, zones inondables, sites et sols dégradés, emprises des constructions existantes ...) rend impossible toute autre implantation et pas seulement que les projets sont compatibles avec ces différentes réglementations.

A réception de ce nouvel argumentaire, le STR sera de nouveau consulté.

En effet, dans un souci de sécurisation juridique, il serait préférable que les projets soient mis à l'enquête publique avec un avis favorable plutôt que réservé.

Je reste à votre disposition pour toute précision utile.

Cordialement.

Christine BRETECHE

DDTM 44

Service Eau - Environnement

Mission coordination cadre de vie

Référente énergies renouvelables

10 boulevard Gaston Serpette - BP 53606

44036 Nantes cedex 1